

Les anti-Linky créent une brèche

BAYONNE Les collectifs contre le « compteur intelligent » ont manifesté devant Enedis, hier. Les Villes de Mouguerre et Bayonne ont obtenu le respect des foyers opposés à la pose

PIERRE PENIN
p.penin@sudouest

Hier soir, devant les bureaux d'Enedis à Bayonne, une soixantaine de manifestants a dénoncé la pose des compteurs Linky. Au Pays basque, 14 collectifs s'opposent au développement par la filiale d'EDF du « compteur intelligent ». Ils contestent l'innocuité du dispositif qui ajoute des ondes électromagnétiques à l'environnement domestique. Ils voient dans la collecte des données de consommation une violation de la vie privée. Et éreintent le coût de la conversion à Linky.

Les détracteurs d'Enedis célèbrent aussi des succès. « À Mouguerre et Bayonne, ils se sont engagés à ne pas installer de compteur chez les gens qui s'y opposent », savoure José La Victoire, militant du Cade (1).

Le maire de Mouguerre, Roland Hirigoyen, a réuni les courriers d'administrés rétifs et les a posés devant les représentants de l'opérateur. Deux réunions plus tard, un pacte de non-agression était scellé. « Il y a le même type d'accord à Bayonne. » Le directeur territorial

d'Enedis pour les Pyrénées-Atlantiques ne le confirme qu'en des termes flous : « Dans un souci de dialogue avec les clients, nous travaillons en concertation avec les collectivités. Comme partout, on prend en compte les messages que nous adressent les gens », enrobe Philippe Denys. Il le sait, les cas de Mouguerre et Bayonne ouvrent une brèche qui pourrait faire jurisprudence.

En justice

Les comités Stop Linky le savent aussi qui communiquent tous azimuts sur « la mobilisation qui paie ». Les réunions publiques vont se succéder. Des élus, comme la sénatrice girondine (LR), Françoise Lassarade, portent la défiance sur le terrain législatif. La parlementaire a rédigé un amendement au Code de l'énergie, pour imposer le respect du libre arbitre des consommateurs. Amendement rejeté hier.

Les collectifs du Pays basque vont eux saisir la justice. Ils se sont attachés les services de l'avocat grenoblois qui a obtenu le rétablissement d'un ancien compteur EDF chez un particulier. « Nous avons 200 person-



Une soixantaine d'opposants au compteur Linky a manifesté devant Enedis. PHOTO JEAN-DANIEL CHOPIN

nes qui sont prêtes à s'engager dans une procédure », annonce Patrick Pierart.

« Dans la grande majorité des cas, la pose se passe bien », oppose Philippe Denys. 10 millions de boîtiers équipent les foyers français. « Nous en avons installé 60 000 au Pays basque. C'est un tiers des foyers. »

Il avance « une étude du CNRS » selon laquelle le suivi de consommation par Linky « peut permettre

de la réduire d'un quart ». Le directeur territorial assure que le consommateur sera gagnant financièrement.

Coûteux

La Cour des comptes, elle, en doute fort. Elle ne doute pas en revanche de la bonne opération pour Enedis. Dans un rapport du 14 février, elle estimait le « dispositif coûteux pour le consommateur mais avantageux

pour Enedis ». « Les gains que les compteurs peuvent apporter aux consommateurs sont encore insuffisants » au regard des 5,7 milliards d'euros nécessaires à leur installation. La pose d'un compteur de nouvelle génération coûte en moyenne 130 euros par foyer.

(1) Cade : Collectif des associations de défense de l'environnement.